

Mises en garde et déclaration exhaustive des composants

Les fumeuses et les fumeurs doivent être informé(e)s de manière transparente sur les risques de la consommation de tabac. Des mises en garde avec du texte et des images doivent être placés de façon bien visible sur les paquets de cigarettes.

La personne qui fume doit connaître les risques sérieux auxquels elle s'expose. Il faut consacrer plus de place aux mises en garde sur les paquets de cigarettes. Il est en outre important que les cigarettes soient soumises à une obligation de déclaration complète.

fume. L'industrie du tabac a détourné ces indications pour en faire un instrument de promotion destiné à donner l'impression que les cigarettes dont la teneur en substances nocives est plus basse sont moins dangereuses. Les indications sur la teneur en substances nocives doivent donc être complétées par l'indication de tous les composants.

La Ligue pulmonaire demande:

- des mises en garde de grande taille avec du texte et des images sur tous les côtés des paquets des produits du tabac
- que les indications sur la teneur en substances nocives de la fumée de cigarette soient complétées par la déclaration de tous composants
- l'interdiction d'additifs aromatiques dans les produits du tabac



Déclarer les composants

Pour l'heure, les composants des cigarettes ne doivent être déclarés que de façon insuffisante. Paradoxalement, les exigences à ce propos pour les produits du tabac sont moins sévères que pour les denrées alimentaires, bien que les produits du tabac soient aussi soumis pour l'heure à la Loi sur les denrées alimentaires. Les composants des produits du tabac doivent être déclarés de façon transparente.

Mettre un terme à la séduction par les arômes

Les additifs aromatisants, par exemple le menthol, adoucissent les effets secondaires désagréables du tabagisme et/ou favorisent l'effet de dépendance. Cela facilite les débuts du tabagisme, en particulier chez les jeunes. C'est pourquoi, dans l'UE, les cigarettes et le tabac à rouler ne pourront plus à l'avenir contenir des arômes dits caractéristiques. Ces prescriptions doivent aussi s'appliquer en Suisse.

Des mises en gardes de plus grande taille

Les mises en garde figurant sur les paquets de cigarettes sont un moyen efficace de dissuader notamment les jeunes de commencer à fumer. Des enquêtes montrent que les fumeurs/euses âgés de 15 à 19 ans accordent une attention supérieure à la moyenne aux avertissements. Actuellement, selon les prescriptions suisses, les mises en garde ne sont placées qu'au dos du paquet de cigarettes, où elles peuvent facilement passer inaperçues.

Des indications trompeuses

Pour le moment, la loi impose qu'uniquement des indications sur la teneur de la fumée de cigarette en goudron, nicotine et monoxyde de carbone figurent sur les paquets de cigarettes. Ces indications sont trompeuses car elles sont mesurées par des machines et ne donnent pas d'informations sur la quantité de substances toxiques absorbées par le corps lorsque l'on